



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CONSULAT GENERAL DE FRANCE
A MEXICO

Mexico le 8 décembre 2009

Bourses scolaires

Une nouvelle campagne d'aide à la scolarisation s'ouvre pour l'année scolaire 2010-11 pour les enfants scolarisés au Lycée français de Guadalajara, au Lycée franco-mexicain de Mexico et à l'Ecole Molière de Cuernavaca.

Principes et conditions d'attribution

L'information est accessible sur le site Internet de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (A.E.F.E.) : www.aefe.fr (rubrique « Aide à la scolarisation ») ou sur le site Internet du Consulat Général (www.consulfrance-mexico.org).

Retrait des dossiers

*Le dossier est composé :

- du formulaire de demande de bourses scolaires
- le questionnaire relatif au train de vie
- des pièces justificatives correspondant à votre situation

*Le dossier complet peut être retiré de 3 manières différentes :

- par téléchargement sur le site Internet du Consulat Général (www.consulfrance-mexico.org)
- par retrait au Consulat Général
- par retrait auprès de l'établissement scolaire

Dépôt des dossiers

*Le dossier ne pourra être déposé que **COMPLET (formulaire et questionnaire dûment remplis et signés par le demandeur, original et copie de l'ensemble des pièces justificatives demandées selon la situation du demandeur)**. *Tout dossier déposé incomplet sera susceptible d'être proposé au rejet par la commission locale des bourses scolaires.*

*Le dépôt du dossier COMPLET pourra intervenir du **4 janvier au 26 février 2009** (dernier délai). *Tout dossier déposé hors délai sera susceptible d'être proposé au rejet par la commission locale des bourses scolaires.*

*Le dépôt du dossier COMPLET pourra s'effectuer de deux manières différentes :

- soit directement auprès du Consulat Général après avoir pris **rendez-vous uniquement par mail à social.mexico-fslt@diplomatie.gouv.fr**.
- soit auprès de l'agent consulaire chargé de l'aide à la scolarité lors de ses différentes visites au sein des établissements scolaires concernés (planning non encore défini)

Articulation du dispositif de bourses scolaires avec celui de prise en charge

Si vous souhaitez solliciter une aide pour des enfants concernés par les deux dispositifs ou bénéficier de bourses parascolaires, vous devez obligatoirement déposer un dossier de demande de bourses scolaires, celui-ci valant demande de prise en charge pour les enfants scolarisés dans des classes ouvrant droit au dispositif de prise en charge.